

CPJEPS

Mention animateur d'activités et de vie quotidienne



Ouverture le:

6 Février 2023 au 26 Janvier 2024

**Formation incluant une
mobilité Erasmus+**

Modalités

Positionnement :

Les 6,7 et 8 Janvier 2023

Inscription obligatoire

Tests de préselection :

23 Janvier 2023

Durée

440h au CEMEA et 300h minimum
d'expérience pratique.

Pour les personnes déjà en poste, ces
heures sont comprises dans le cadre
habituel de leurs temps de travail.

Tarif

4840 €

Contact

Pour obtenir plus d'information, un
devis personnalisé ou un dossier
d'inscription :

Mme GRUTUS au

0596 60 34 94 ou par email

accueil@cemea-martinique.org

*100% de taux de réussites
sur les formations équivalentes*

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un
diplôme d'Etat enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et
classé au niveau 3 (Ex niveau V - CAP/BEP).

Objectifs

Il atteste que son titulaire est capable de :

- participer au projet et à la vie de la structure ;
- animer les temps de vie quotidienne de groupes ;
- concevoir des activités en direction d'un groupe ;
- animer des activités en direction d'un groupe.

Les + de cette formation

- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique
d'Education nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : Des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux
en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan
de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT.
- + Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif



Siège
10 Rue Lazare Carnot
BP 483, 97241 Fort de France



accueil@cemea-martinique.org
www.cemea-antillesguyane.org



Centre Victor Marty
3 Rue des nénuphars
97232 Lamentin



0596 603494



0596 515726

Types d'emplois principalement visés

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances).

Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) AAVQ.

Description de l'emploi visé

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence au projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.

Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

Autonomie et responsabilités

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV minimum, qui prescrit, valide et contrôle son action.

Il est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

Extrait de la fiche descriptive

Participation au projet et à la vie de la structure.

Il se situe dans sa structure et dans son environnement professionnel.

Il/elle identifie les acteurs de son environnement professionnel et de sa structure, leurs actions et leur rôle, identifie sa place, son niveau d'autonomie et son périmètre de responsabilité dans la structure, s'intègre dans l'équipe et dans la dynamique collective de la structure, contribue à l'élaboration du projet d'animation au sein de l'équipe en cohérence avec le projet de la structure (éducatif, pédagogique, social, d'animation, associatif, etc.). Il/elle identifie les différents niveaux de projets en école élémentaire et en école maternelle (projet d'école, PPS, PEDT)

Il applique les différentes procédures de la structure.

Il/elle rend compte de son activité, respecte les procédures établies, rédige des comptes rendus de ses actions.

Il communique dans et pour la structure.

Il communique avec les autres professionnels et les bénévoles qui interviennent au sein de la structure, utilise des outils de communication existants, validés par la structure, communique avec les différents publics, contribue à l'accueil à l'information et à l'orientation des différents publics, rédige des écrits professionnels simples.

Animation des temps de vie quotidienne de groupes.

Il accueille les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)

Il accueille les différents publics en adoptant une posture adaptée; informe les différents publics sur les activités de la structure; oriente les différents publics; communique avec l'entourage des publics encadrés.

Il aménage des temps et des espaces.

Il crée les conditions favorables à l'autonomie des publics, adapte les espaces existants en fonction des objectifs assignés aux différents temps, favorise le respect des besoins individuels et ou collectifs dans les aménagements qu'il met en œuvre; organise des temps transitionnels adaptés; crée un cadre sécurisant à tout moment pour le groupe et chaque membre du groupe; prévoit les temps des éventuels déplacements.

Il encadre un groupe dans ses temps de vie quotidienne.

Il prend en compte les besoins, les attentes et les motivations des membres du groupe en fonction des différents temps de la vie quotidienne; adopte une posture professionnelle d'attention et de respect de chacun dans le groupe; gère les situations de dysfonctionnements et de tensions dans le groupe; s'assure de la sécurité physique et morale des publics, notamment en identifiant les signes de fatigue et de mal être; favorise l'expression des membres du groupe ; adapte ses interventions aux aléas; organise les éventuels déplacements.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Prérequis

Aucune exigence préalable n'est nécessaire à l'entrée en formation

Equivalences

La possession du CQP Animateur Périscolaire dispense de l'UC2 et de l'UC4. Pour les autres équivalences consulter l'Arrêté du 26 février 2019 portant organisation du CPJEPS.

Suite de parcours

Après l'obtention du CPJEPS vous pourrez vous présenter au BPJEPS.

Organisation de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure
- UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : Animer des activités

Modalité d'évaluation des stagiaires

Le CPJEPS est délivré par la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacun des 4 UC. Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision.

En cas de validation des 4 UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs UC, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Mobilité européenne Erasmus+

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle.

Cette session intègre pour tous les participants un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne.

Cette immersion (stage de deux semaines), permet aux professionnel.les en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs:

- D'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE
- De développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un accompagnement pédagogique est proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil. Ces projets permettent le développement d'actions à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.

Pour plus d'information contactez la référente mobilité : referent.mobilite@cemea-martinique.org

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.

Possibilité de financement CTM et Pôle Emploi pour les demandeurs.euses d'emploi.

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org



Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes.

Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du CPJEPS

- Arrêté du 26 février 2019 portant organisation du CPJEPS

- Arrêté du 26 février 2019 modifié portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » du CPJEPS

Cette formation est en cours d'habilitation par la DRAJES Martinique.



Retrouvez nous ici

<http://cemea-antillesguyane.org>



CEMEA Martinique

Il est possible d'obtenir tout ou partie de ce diplôme par la voie de la VAE. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec une certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis par l'Expérience. Pour plus d'information contacter accueil@cemea-martinique.org



Les CEMÉA Martinique, déclarés sous le N° d'activité 97970006097 auprès du préfet de Martinique, sont titulaires de la certification QUALIOPI dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans les catégories : Organisme de formation, Centre de formation d'apprentis et Validation des Acquis de l'Expérience conformément aux exigences de la certification de l'art. L.6316-1 du code du travail.